



Représentation « ATMP 74 »

L'ADIMC 74 est représentée à l'ATMP 74 (Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Haute-Savoie) par Jacky VAGNONI, titulaire, et André MARTIN, suppléant.

Pour l'année écoulée, les actions engagées, les décisions prises, ont porté pour l'essentiel sur :

- *Les actions du Conseil d'Administration à l'interne et à l'externe ;*

Travail important au sein du Conseil, portant sur la réécriture du projet associatif global, la tenue des conseils d'administration, la préparation et le suivi du budget, la participation aux réunions du conseil des personnes protégées sur les antennes de Cran Gevrier.

A l'externe, le Conseil est également représenté au Comité Départemental des Associations de Haute Savoie pour le Handicap, il siège à la COMEX (COMmission EXEcutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Haute Savoie).

L'ATMP74 a été présente aux Assises Nationales de la Protection Juridique des Majeurs les 7 et 8 novembre 2017 à Paris. Elle est par ailleurs largement investie au sein de l'UTRA (Union Tutélaire Rhône Alpes) où elle est devenue membre du CA en mai 2016 puis trésorière depuis le 1^{er} janvier 2018.

De plus, une session de formation à destination des administrateurs a été organisée en mars 2018.

- *Le suivi de l'activité et la négociation du budget.* Il s'agit pour l'essentiel d'un budget de reconduction. Bien sûr les demandes de moyens nouveaux ont été réitérées, comme l'Association le fait depuis 2012 : notamment le renforcement du poste de juriste, la création de 2 postes volants de remplacement et la reconnaissance du CNC à hauteur de 30 points par mandataire. Un plan pluriannuel d'investissement a été présenté à hauteur de 42 200 €. Il a été également précisé nos recherches de locaux accessibles pour les antennes d'Annemasse, Cluses et Thonon.
- *Le renforcement des liens avec les différents acteurs du département ;*
L'ATMP74 a rencontré le 12 février 2018 Madame Fanny SOUETARD nouvelle directrice de la Direction de la Prévention et du Développement Social du Conseil Départemental de la Haute Savoie et son adjointe Claire BALLANFAT : l'objectif de cette rencontre était d'initier un partage d'information sur les missions respectives des Assistantes sociales du Conseil Départemental et des mandataires délégués de l'ATMP74 en vue de rédiger si possible une convention de partenariat, convention à laquelle serait également associée la Direction Gériatrie et Handicap.

Par ailleurs, une réunion d'échange et d'information avec les juges des tutelles de Haute Savoie s'est tenue le 13 mars 2018. Ces derniers ont souligné la qualité des échanges avec l'Association.

A noter :

- Avant son approbation, le projet associatif global sera présenté aux professionnels au sein des antennes par les administrateurs,
- Il est nécessaire que des groupes d'expression des usagers soient mis en place dans le nord et dans le centre du département.

- 7 administrateurs ont participé le 6 mars 2018 à la journée institutionnelle qui rassemble tous les salariés de l'association sous l'égide du Directeur et de la Directrice Adjointe.

✓ **La réécriture du projet associatif global**

Ce travail de fond a été réalisé par le Conseil d'Administration et l'équipe de direction. L'association a été accompagnée par la société GEGA Conseil.

Le projet associatif actuel venant à échéance, il se devait d'être réécrit. Le diagnostic stratégique, les valeurs de l'Association, les orientations à 5 ans et le plan d'actions ont été arrêtés, validés par le Conseil d'Administration.

La version définitive sera validée par le conseil d'administration du 4 juin.

5 orientations sont définies :

- Protéger sans diminuer
- Politique de développement éthique et de bientraitance
- Positionnement de l'ATMP74 dans le tissu associatif & développement d'une politique de renouvellement des administrateurs
- Définition d'une stratégie de communication
- Définition d'une politique de présence territoriale.

✓ **L'évolution des conditions d'exercice des mandataires judiciaires à la protection des majeurs**

Des évolutions législatives à venir impacteront sans doute l'ATMP74 :

- La volonté du gouvernement d'alléger l'intervention des juges, notamment pour les autorisations en matière patrimoniale, entraînant plus d'autonomie des mandataires dans la gestion des mesures de protection, mais nécessitant plus de traçabilité en vue de rapports de gestion plus étoffés et de contrôles à posteriori plus approfondis.
- Il est prévu également que les tribunaux pourront plus facilement faire appel à des professionnels du chiffre pour le contrôle des comptes de gestion afin de les décharger tout ou partie de cette tâche.
- Une mission interministérielle (Justice, Solidarités et Santé, Handicap), pilotée par le ministère de la Justice a été mise en place le 15 mars 2018. L'objectif est de produire des propositions d'évolution du dispositif notamment dans le projet de loi de programmation pour la Justice 2018/2022 qui comporte un volet protection juridique des majeurs visant à favoriser la capacité des personnes protégées et leur inclusion dans la société. La mission devra rendre un rapport courant juillet 2018. Il s'agit de construire un dispositif légal qui sera peut-être tout à fait nouveau, fondé sur la capacité des personnes, donc plus conforme au droit international. Il s'agit également d'imaginer un cadre juridique ambitieux du point de vue du respect des droits et de la promotion de l'autonomie, tout en préservant les fonctions régaliennes de l'Etat et le rôle du juge garant des libertés. A noter que cette volonté du respect des droits et de l'inclusion est parfaitement en phase avec le projet associatif de l'ATMP74.
- Le risque de diminution de la dotation globale de financement de la Protection Juridique des Majeurs, ainsi que sur le risque d'augmentation de la participation des majeurs protégés *notamment en mettant à contribution les personnes protégées à très faible revenu.*

L'ATMP74 suivra avec attention ces évolutions législatives.

Jacky VAGNONI

Représentant de l'ADIMC 74 dans le Conseil d'Administration de l'ATMP 74

Président adjoint de l'ATMP 74